

## Règles de comportement dans l'école

### A) Arrivée et départ

1. J'arrive à l'école au plus tôt 10 minutes avant le début de la classe : 7h45 et 13h30.
2. J'attends la sonnerie ou le signal du surveillant avant de rentrer dans les bâtiments.
3. Si j'ai besoin de rentrer dans le bâtiment, je demande l'autorisation au surveillant.
4. Je rentre calmement dans le bâtiment.
5. A la fin de l'école je rentre directement dans le bus ou je vais à la maison.
6. Je sors le plus rapidement possible en récréation.
7. Après la classe ou à la sortie du bus, je rentre tout de suite à la maison.
8. J'utilise obligatoirement les passages pour piétons pour quitter l'école ou rejoindre mes parents.
9. J'accède à l'école par l'entrée principale (ou par l'entrée désignée par mon enseignant·e).

### B) Comportement

1. Je fais attention aux autres par mes gestes et mes paroles; par conséquent, je ne lance aucun objet pouvant blesser un camarade.
2. Lors des déplacements pendant les heures de classe (catéchisme, gymnastique,...), je suis le plus silencieux possible afin de respecter le travail des autres.
3. Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
4. Je place mes déchets dans les poubelles adéquates.
5. Je ne grimpe pas sur les infrastructures de l'école.
6. Je respecte tous les enseignant·e·s et leurs directives.
7. Les jeux de neige sont autorisés dans le périmètre défini par les enseignant·e·s et selon leurs consignes.

### C) Emplacements de jeux (St-Martin)

1. *Cour principale*
  - Pas de ballons, pas de balles
  - Accès au pré uniquement quand il y a de la neige
2. *Place multi-sports devant le bâtiment communal*

#### ***D) Conséquences pour le non-respect***

1. En cas de non-respect, les règles me seront dans un premier temps rappelées et l'enseignant·e titulaire sera averti.
2. Le surveillant a le droit de sanctionner immédiatement mon manque de respect.
3. En cas de récidive, l'enseignant·e titulaire avertira la directrice.

#### ***E) Divers***

1. Dès la 5H, je suis autorisé à venir à vélo à l'école avec l'accord des parents et sous l'entière responsabilité des parents.
2. Les planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, baskets à roulettes, trottinettes sont interdits dans le cadre scolaire habituel (préau ou autre, durant le temps scolaire).
3. Tout matériel électronique privé est interdit à l'école (téléphones portables, montres connectées, ...).